



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-12

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, de ce qui suit :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Duhamel a adopté le second projet de règlement numéro 2025-12, modifiant le règlement numéro 2023-03 sur les permis et certificats;

QUE ce second projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. Ce projet de règlement vise principalement à :

- modifier les pénalités applicables à l'abattage d'arbres, conformément à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- exiger le dépôt d'une preuve de vidange des fosses septiques dans un délai déterminé ;
- préciser les documents et études requis, incluant les études de caractérisation des terrains, dans le cadre de diverses demandes de permis et certificats ;
- clarifier certaines conditions générales de délivrance des permis de construction, afin d'assurer la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur.

2. Consultation du second projet

- Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1890, rue Principale, durant les heures normales d'ouverture.
- Sur le site Web de la municipalité à l'adresse : <https://www.municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/reglements/reglements-urbanisme>

DONNÉ à Duhamel, ce 19 ème jour de mars 2026.

Véronique Minot
Directrice générale adj.